

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 AVRIL 2026

Membres présents

Membres délibérants :

M. FAETIBOLD René, personne accompagnée/habitant, Président
M. MEYER Gérard, personne accompagnée/habitant
M. BYNEN Christian, personne accompagnée/habitant
M. KELBERT Michel, personne accompagnée/habitant
Mme BARRET-KAISER Evelyne, représentant les familles
Mme EHRET Dominique, représentant les familles, Vice-Présidente
Mme LERCH Véronique, représentant les familles
Mme Pascale MULLER, représentant les familles
Mme OHL Martine, représentant les familles
Mme REITER Christine, représentant les familles

Membres consultatifs :

M. BRAESCH Laurent, Directeur
Mme ZUMSTEIN Karine, Cadre Supérieur de Santé
M. SANSIG Didier, Président de l'Association « S'Wissa Schlessla »

Membres excusés

Membres délibérants :

Mme SEREIN Dominique, représentant les administrateurs
Mme ZWINGELSTEIN Françoise, représentant le personnel
Mme SCHNEBELEN Sophie, médecin coordonnateur

Membres consultatifs :

M. KARRER Jean-Marc, Président du CVS de l'EHPAD de Dannemarie

Secrétaire de séance

Mme BERNAROT Gabrielle, secrétariat EHPAD Le Castel Blanc

La réunion débute à 10h05.

M. FAETIBOLD, Président, ouvre la séance et salue M. BRAESCH, Directeur, M. SANSIG, Président de l'association « S'Wissa Schlessla » ainsi que tous les membres présents. Sont excusés Mme Dominique SEREIN, Dr Sophie SCHNEBELEN ainsi que M. Jean-Marc KARRER, Président du Conseil de la Vie Sociale de Dannemarie.

M. BRAESCH souhaite la bienvenue à Mme REITER pour sa première participation.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025, préalablement envoyé aux membres du Conseil de la Vie Sociale et n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Intervention du Président de l'Association « S'Wissa Schlessla »

M. SANSIG, Président de l'Association « S'Wissa Schlessla » remercie M. le Président du CVS ainsi que M. le Directeur de l'établissement pour l'invitation.

Il présente l'association « S'Wissa Schlessla » qui existe depuis environ 35 à 40 ans. Elle compte une quinzaine de bénévoles dont certains qui sont présents depuis la création.

Le recensement des heures de bénévolats au sein de l'établissement pour l'année 2025 s'élève à **2909 heures**. Il faut également prendre en compte le temps de fonctionnement de l'association, le secrétariat, la trésorerie, etc... (un temps plein d'un agent salarié représente annuellement 1600 heures environ).

Le budget annuel s'élève à 15.000,00 € environ pour les activités réalisées tout au long de l'année. Ce budget est financé grâce à la réalisation de diverses décorations pour les marchés de Noël et de Pâques ainsi que des dons issus de la vente de cuivre par les services techniques et également une subvention de la mairie. Les bricolages sont réalisés par les bénévoles et les habitants.

M. SANSIG ajoute que les animatrices de l'EHPAD (sans oublier Carole) sont essentielles au fonctionnement de l'association avec la chance de pouvoir bénéficier de la structure de l'établissement pour les activités et la réalisation de bricolage (1 à 2X/semaine voire plus). Merci à M. le Directeur. Merci également aux bénévoles de l'ombre.

Cependant, il devient de plus en plus difficile de maintenir le budget et il va falloir prendre sur la petite réserve pour garder l'ensemble des activités. Cela ne durera malheureusement qu'un temps. De plus, les bénévoles ne se bousculent pas, cela est peut-être dû à un manque de communication. Un travail sera fait à ce sujet. Merci à Mme BARRET pour la réalisation d'affiches.

Mme REITER signale que le bénévolat n'est pas souligné à l'arrivée dans l'Établissement car il y a trop d'informations à assimiler ; il serait judicieux de revoir les familles dans un deuxième temps plus posé. Mme ZUMSTEIN va rajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'animation.

Mme LERCH ajoute que l'Association est vitale et qu'elle fait partie de la vie sociale des habitants de l'EHPAD originaires majoritairement de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

Mme EHRET précise qu'il serait intéressant que l'association obtienne la reconnaissance d'utilité publique, ainsi elle pourrait émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs. M. SANSIG précise qu'il a lancé la demande mais qu'elle n'aboutira peut-être pas.

Mme ZUMSTEIN informe l'assemblée que les bénévoles ont accepté de se former auprès de l'AREIPAH (Association Régionale d'Etude et d'Information des bénévoles pour les animations en faveur des Personnes Agées et Handicapées) qui a pour missions d'apporter des méthodes professionnelles dans la mise en œuvre de leur accompagnement.

M. le Président et M. le Directeur remercient M. SANSIG et les membres de l'Association pour le temps accordé car sans eux les animations seraient moins variées. L'EHPAD ne peut pas les soutenir financièrement mais il est possible, de manière indirecte, de faire des dons à l'association « S'Wissa Schlessla » par chèque. Il souhaite longue vie à l'association.

3) Prix de journée 2026 : lettre du 02 février 2026

M. BRAESCH évoque le courrier du 2 février 2026 adressé aux familles qui fait état d'une demande d'augmentation des prix de journée de 4 % auprès de la CEA, laquelle n'a obtenu qu'une hausse de 1 %. Il souligne que ce déficit de recettes, combiné à des dépenses imprévues, compromettra sévèrement la situation financière de l'EHPAD en fin d'année.

Les membres présents approuvent à l'unanimité les prix de journée 2026 tels que présentés par M. le Directeur suite à l'arrêté de tarification de la CEA.

En outre les membres, après débat, donnent un avis favorable à l'application du « tarif libre » de 4,00 € aux nouveaux arrivants, hors Aide Sociale à l'Hébergement, à compter du 1^{er} février 2026.

Une solution serait de revoir le système de facturation en passant du paiement à terme échu au paiement à terme à échoir pour les nouveaux arrivants (voire pour tous les habitants) mais deux inconvénients sont à relever : l'avance du chèque de caution plus le mois d'hébergement.

Mme EHRET indique qu'un montant d'environ 5 000,00 € serait nécessaire à l'admission : les manquements de l'État ne devraient pas peser sur les habitants ni les familles.

Compte tenu de la somme importante à avancer par les habitants en difficultés financières, les membres du Conseil de la Vie Sociale émettent à l'unanimité un avis défavorable à la proposition de paiement à terme à échoir.

4) Point d'étape Qualité/Environnement/Vaccination

M. le Président donne la parole à Mme ZUMSTEIN, Cadre Supérieur de Santé :

- **Qualité :**

- ✓ AGEVAL : tous les professionnels sont formés.
- ✓ Audits : 31 audits spécifiques sur les pratiques en HUMANITUDE réalisés entre janvier et mars.
- ✓ Gestion documentaire : poursuite de la création/réactualisation des protocoles, MO et documents.
- ✓ Identito vigilance : respect des critères réglementaires.
- ✓ Gestion des risques :

- **Maitrise du risque infectieux :**

- ⇒ Formation hygiène et bionettoyage d'ASH de l'établissement par l'EMH et la conseillère hôtelière sur 1 journée
- ⇒ Audits en hygiène programmés par la qualitiennne (environnement, hygiène des mains, des tenues, logistique, ...)

- **Prévention des chutes :**

Très bons résultats sur les systèmes « Co-assist » et « ALADIN » pour prévenir les soignants des levers la nuit.

- **Vaccination :** campagne biannuelle de proposition vaccinale anti-covid en avril/mai à déterminer avec le médecin coordonnateur.

Masques : port obligatoire de décembre à février, pendant le pic épidémique régional.

Les membres du CVS font part de quelques remarques :

- ⇒ Service du repas trop rapide : voir si possibilité de désigner une référente repas pour superviser le service.
- ⇒ Report deux jours de suite du nettoyage d'une chambre.
- ⇒ Taches sur les vêtements ou tenue inadaptée lors de rendez-vous à l'extérieur.
- ⇒ Baisse du niveau de certains professionnels mais compagnonnage en place.
- ⇒ Affiche dans les chambres sur le lavage du linge fragile mal perçue par certaines familles. Mme ZUMSTEIN s'en excuse et reconnaît que la formulation était maladroite.
- ⇒ Manque de réactivité d'un professionnel car pris par son travail. Il est souhaité par M. le Directeur que les remarques relevant de situations personnelles incriminant un professionnel de l'établissement ne soient pas examinées en instance mais dans le cadre d'un entretien individuel.

Mme ZUMSTEIN énonce les projets à venir :

- ⇒ Déplacement de la maquette,
- ⇒ Devis en cours pour un nouveau distributeur de boissons,
- ⇒ Devis en cours pour la création d'une ouverture pour accéder à la terrasse.
- ⇒ Projet de peinture à l'accueil, ...

5) Traitement FSEI et espace éthique

M. le Président cède la parole à Mme ZUMSTEIN, Cadre Supérieur de Santé :

- FSEI :
 - ⇒ 57 Fiches de Signalement d'Évènement Indésirables (FSEI), 4 en cours.
 - ⇒ 91 déclarations de chutes, 1 fracture depuis janvier 2026 :
 - 5 lampes ALADIN de détection.
 - 1 système « Co-assist » d'ouverture de porte.
- Éthique :

Difficulté à positionner une habitante pour la prévention des escarres : refus de soins sans abandon de soins.

6) Convention d'autorisation d'intervention de la police municipale sur le parking privé ouvert au public

M. le Président donne la parole à M. le Directeur qui indique avoir signé une convention à effet du 05 mars 2026, après approbation du Conseil d'Administration, pour permettre à la police municipale d'intervenir sur le parking privé de l'EHPAD pour des constats et des verbalisations (stationnement gênant, abusif et dangereux, incivilités, ...).

L'intérêt de cette convention est de pouvoir sécuriser les lieux.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale valident la décision prise par M. le Directeur.

7) Résiliation de la Convention au GCS PUI DE LA FECHT

M. Le Président donne la parole à M. le Directeur qui revient sur la raison de l'adhésion en 2024 au GCS PUI de la FECHT : le pharmacien salarié est tombé gravement malade et Madame DIRR qui assurait le remplacement n'avait pas la qualification nécessaire pour reprendre la place définitivement.

Les conditions tarifaires ont évolué depuis la signature de la convention. En effet, le Forfait Soins alloué pour la PUI à l'EHPAD est largement insuffisant (130.000,00 €/an) pour couvrir les dépenses facturées par le GCS (plus de 216.000,00 €/an).

En janvier 2026 une régularisation, au titre de l'année 2025, a été reçue pour un montant de 75.000,00 € qui ramène la moyenne mensuelle à 20.867,00 € sans compter un rappel possible fin d'année 2026.

C'est pourquoi, M. le Directeur a procédé à la résiliation de cette convention avec l'approbation du Conseil d'Administration qui s'est réuni le 04 mars 2026 ; néanmoins, un préavis de 6 mois est à respecter et l'exercice en cours doit être terminé, ce qui lie l'établissement jusqu'au 31 décembre 2026.

M. BRAESCH précise qu'une convention sera établie avec une ou deux officine(s) de ville à compter du 1^{er} janvier 2027.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale valident la décision prise par M. le Directeur et le Conseil d'Administration.

8) Projet d'Etablissement 2025-2029

M. Le Président donne la parole à M. Le Directeur qui commente le document établi en octobre dernier préalablement envoyé aux membres présents. Les actions ont été réactualisées et il y a beaucoup de travail en perspective. Il y a lieu de planifier les objectifs et actions sur les cinq ans et les prioriser en fonction des urgences (évaluation externe, ...).

Le projet d'Établissement 2025-2029, préalablement envoyé aux membres du Conseil de la Vie Sociale, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

9) Modification du Contrat de Séjour

M. le Président donne la parole à M. le Directeur qui informe l'assemblée de la modification du contrat de séjour, selon le document préalablement envoyé aux membres, afin d'être en conformité avec la réglementation :

↳ Page 3 – Préalable : réactualisation du paragraphe 4 :

« L'accompagnement de l'habitant(e) dans les conditions précisées au présent contrat, se réfère en permanence aux valeurs énoncées dans le Projet d'Établissement 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration le 04 mars 2026 et notamment un accès aux habitants et aux familles 24h/24 et 7j/7 selon certaines obligations (Vigipirate, ...) ».

↳ Page 16 : Ajouts :

X- INFORMATION RELATIVE AU CONTROLE DE L'ESPACE PRIVATIF

« Conformément au décret n° 2025-1393 du 29 décembre 2025 et à l'article L.313-13-1 du Code de l'action sociale et des familles, votre accord ou votre refus, ou celui de votre (vos) représentant(s) légal(aux), est requis afin de permettre le contrôle de votre logement (espace privatif), selon l'annexe n°15.18.

Ces contrôles sont menés par des agents habilités par l'Agence Régionale de Santé afin de vérifier le respect des règles de fonctionnement, de sécurité et de qualité inhérentes à votre accompagnement ».

XI – INFORMATION RELATIVE A LA COLLECTE, A LA CONSERVATION ET AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

« Conformément à l'article L.312-9 du Code de l'action sociale et des familles en lien avec les données issues d'un système d'information et en respect du règlement européen 2016/679 et du conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, votre accord ou votre refus, ou celui de votre (vos) représentant(s) légal(aux), est requis afin de permettre la collecte, la conservation et le traitement de vos données recueillies au cours de votre prise en charge au sein de l'EHPAD Le Castel Blanc de Masevaux-Niederbruck, selon l'annexe 15.19 ».

Le Conseil de la Vie Sociale adopte à l'unanimité la modification du contrat de séjour telle que présentée en séance.

10) Modification du Règlement de fonctionnement

M. le Président donne la parole à M. le Directeur qui informe l'assemblée de la modification du règlement de fonctionnement, selon le document préalablement envoyé aux membres, afin d'être en conformité avec la réglementation :

↳ Page 18 : Modification de la rubrique : b. Liberté d'aller et venir :

« La liberté d'aller et venir de la personne accueillie se mesure aussi bien à sa capacité de circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement qu'à la faculté qui lui est donnée de mener une vie quotidienne ordinaire au sein même de celui-ci. Cette liberté fondamentale doit être comprise de manière large et repose sur les principes d'autonomie, de respect de la vie privée et de dignité.

La liberté de circulation des habitants est garantie à toute heure. Cependant, en application des mesures nationales Vigipirate et des dispositifs de sécurité de l'établissement, les portes du sas d'entrée sont verrouillées dès 19h en période estivale et dès 18h15 en période hivernale. Si l'habitant(e) rentre après cette heure, une sonnette située à l'entrée lui permet d'appeler le personnel présent.

En cas d'absence, afin d'éviter toutes inquiétudes et d'organiser le service, l'information sur les sorties sera donnée à l'infirmière ou à l'accueil.

A défaut, l'établissement mettra en œuvre une procédure de recherche de la personne (auprès de la Mairie et de la Gendarmerie Nationale) dès que l'absence est révélée ».

↳ Page 22 : Ajout du dernier paragraphe dans la rubrique 3.4 Repas : a. Horaires :

« La possibilité est offerte aux habitant(e)s et à leur famille d'organiser des fêtes de famille au sein de l'établissement. Une demande préalable est à faire sous 10 jours, auprès de la Direction ou de son représentant qui vous confirmera ou non votre réservation limitée à six personnes dont l'habitant(e) ».

Le Conseil de la Vie Sociale adopte à l'unanimité la modification du règlement de fonctionnement telle que présentée en séance.

11) Retour sur le compte rendu de la visite mi-parcours du Label Humanitude

Les 25 et 26 novembre 2025, en visite de suivi, une équipe de visiteurs s'est rendue à l'EHPAD Le Castel Blanc de Masevaux-Niederbruck pour évaluer le déploiement de la démarche Humanitude à travers le Label Humanitude. L'équipe de visiteurs (Gaëlle Goron et Annie de Vivie) a constaté des efforts significatifs pour pérenniser la démarche dans les pratiques quotidiennes.

Les visiteurs saluent les POINTS FORTS de la structure :

L'Humanitude fait partie de l'ADN de l'établissement : de la direction aux équipes, chacun défend les valeurs de l'Humanitude et les principes déclinés dans le label (zéro soin de force, la verticalité, la singularité avec la TE-TP). Après de grandes difficultés en 2024, les groupes action reprennent activement leurs activités avec des projets concrets : nouveaux PAP, gestion et prévention des CAP, Identité gastronomique, développement de la vie de quartier, prévention des chutes par la verticalité...).

Suite aux préconisations de la visite label de 2022, l'approche domiciliaire est plus présente et se crée. Le groupe action restauration regroupe de belles énergies qui ont développé les profils gastros, les évaluations nutritionnelles et mis en place une politique de lutte contre la dénutrition avec des produits maison et naturels. Les PAP repensés, réorganisés selon les préconisations des formations Vie Sociale en Humanitude, sont portés par un groupe action investi (...).

RESERVES :

Cependant, quelques critères d'éligibilité demandent à être priorités pour la visite de renouvellement du label :

" Respecter le domicile des habitants : 80 % des professionnels appliquent les **pré préliminaires** (frappent à la porte, attendent la réponse et adaptent le Toc Toc si besoin) " :

Les constats lors de la visite de suivi arrivent à 76 %.

" Mettre en œuvre le projet « zéro contention » :

Toutes les alternatives à toutes formes de contention sont recherchées et tracées. Si une contention est prescrite, elle est justifiée, réévaluée associée à un programme de compensation réparatrice jusqu'à sa dé-prescription" => Le projet est à renforcer pour sensibiliser l'ensemble des parties prenantes (professionnels, habitants) et parvenir à baisser le nombre de contentions identifiées (barrières).

Plusieurs **préconisations** ont été faites par les visiteurs Label.

Les 3 axes prioritaires :

- 1) Devant l'engouement des groupes actions et beaucoup de projets naissants ou prévus de reprendre, il faudra arbitrer la **priorisation** du déploiement par un pilotage fort, par une valorisation de toute l'énergie déployée en institutionnalisant du temps dédié et identifié, par l'utilisation des moyens numériques (osiris, agéval) pour faciliter le travail de tous et fluidifier l'information auprès de tous.
- 2) (...) Le déploiement des 5 étapes de la capture sensorielle (du Toc Toc à la prise de rendez-vous) et la manutention relationnelle sont à reprendre et développer auprès des équipes par des ateliers, des communications, des semaines à thème, un compagnonnage suivi, tracé.
- 3) Associer les habitants, les proches aux projets du PAP aux projets collectifs (cadre de vie, identité gastronomique, projets de nuit), les associer au projet "vers zéro contention », liberté d'aller et venir", pour nourrir l'envie jusqu'au bout de la vie, avec la mobilisation des différents métiers où le soin à sa juste place.

La Commission de labellisation s'est réunie le 19 décembre, en présence de dix membres, afin d'examiner le rapport de visite et d'évaluer la conformité de l'établissement aux conditions d'éligibilité du Label Humanitude. Les membres de la Commission ont souligné l'engagement fort de l'établissement dans la mise en œuvre de la démarche Humanitude. Ils ont notamment apprécié les efforts observés dans la qualité des interactions ainsi que dans l'ambiance générale. (...).

La commission a décidé de saluer le déploiement de la démarche Humanitude.

Cette attribution doit se formaliser par la planification des préconisations et réserves insérées par les visiteurs dans le plan d'action (sur le référentiel en ligne sur Ancodea) dans les 6 mois (MAI 2026) :

- ⇒ Février 2026 : le plan d'action a été déposé sur la plateforme ANCODEA et envoyé à Mme Sophie Brobecker.
- ⇒ Un travail de suivi « renforcé » (non payant) est organisé avec IGM pendant 1 an. 1^{ère} visio de présentation réalisée le 30 mars 2026. Des audits sont programmés, des suivis et aides techniques.
- ⇒ Date du 11 juin à noter, car un appel à volontaire sera réalisé auprès des familles et bénévoles : formation des aidants.

Formations :

- ⇒ Formation **HYPNOSE** de M. BRISWALTER : sa formation est finie. Il finalise un mémoire mais peut déjà « exercer » (voir document joint). Présentation à organiser pour les 3 cadres, Dr SCHNEBELEN et la psychologue qui lui adresseront certains habitants. Appel hier, prévu un lundi après-midi 15 mn => date à poser.
- ⇒ Mars :
 - Formation Action HUMANITUDE 4 jours (16 au 19 mars 2026) 9 soignants formés aux techniques de manutention et bases de la méthodologie de soins.
- Avril :
 - Troubles de la déglutition les 27 + 28 avril 2026.

12) EGALIM : télédéclaration 2025

M. FAETIBOLD donne la parole à M. BRAESCH qui informe l'assemblée qu'à ce jour il n'a pas réceptionné les résultats pour 2025.

Il rappelle que la Loi EGALIM impose à la restauration collective publique de proposer **au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio**. Malheureusement, l'établissement n'en a pas les moyens financiers car il n'a pas de recette dédiée à cet objectif.

13) Résultats de l'enquête de satisfaction auprès des patients du SSIAD

M. FAETIBOLD donne la parole à M. BRAESCH qui commente les résultats de l'enquête de satisfaction auprès des patients du SSIAD (document joint).

En remarque générale, l'efficacité, la gentillesse, le professionnalisme du personnel sont mis en avant.

Les patients et les proches aidants soulignent que les interventions du SSIAD leur permettent :

- *« d'avoir un peu de compagnie avec qui discuter de choses et d'autres.*
- *de se sentir « propre » après les soins.*
- *surtout de pouvoir rester à leur domicile qui est leur objectif principal ».*

Les patients et leur entourage sont satisfaits de la coordination de l'IDEC et des interventions de l'équipe soignante.

M. le Directeur informe l'assemblée que les effectifs des patients seront temporairement réduits à 36 par manque de personnel aide-soignant.

14) Bilan des animations et projets à venir

M. le Président donne la parole à Mme KLING qui expose le bilan des animations et des projets à venir :

- ↳ Arrivée le lundi 18 janvier de la nouvelle animatrice, Mme Céline BERTIN.
- ↳ Plusieurs animations se sont déroulées depuis le début de l'année avec dernièrement la présence du lycée hôtelier de Thann ; certains élèves étaient en cuisine pour la préparation des repas et d'autres en salle de restauration pour la mise en place des tables et le service en salle. Les habitants et le personnel étaient enchantés. Bravo à ces élèves pour leur belle prestation.
- ↳ La visite de Nuage, chien médiateur, est en suspend car il a subi une opération ; les habitants espèrent qu'il se remettra rapidement.
- ↳ Dimanche 22 mars a eu lieu le marché de Pâques de l'association « S'Wissa Schlessla » qui n'a pas eu le succès attendu mais la vente est encore disponible en salle d'animation (à côté du bureau de l'accueil).

Quelques dates pour les animations à venir :

- ↳ Une première sortie à Thierenbach aura lieu le mercredi 22 avril ; la salle des pèlerins a été réservée pour le repas préparé par la cuisine. M. DUCOTTET fera un temps de prière. Plusieurs sorties seront prévues pour Thierenbach car les habitants affectionnent beaucoup ce lieu de pèlerinage, certains s'y sont même mariés.
- ↳ L'immersion virtuelle financée par l'association « S'Wissa Schlessla » (six séances par an).
- ↳ Les clowns relationnels financés par l'association « S'Wissa Schlessla ».
- ↳ Deux sorties avec les tricycles adaptés financées par l'association « S'Wissa Schlessla ».
- ↳ Divers spectacles financés par l'association « S'Wissa Schlessla ».
- ↳ Le séjour vacances du lundi 22 juin au vendredi 26 juin financé par l'établissement et l'association « S'Wissa Schlessla ».
- ↳ Un don important a été fait pour l'association par la fille d'un ancien habitant : ce don financera une sortie à l'écomusée ainsi que d'autres sorties, du matériel pour les bénévoles (divers jeux, peintures, ...). En souvenir de ce monsieur qui nous était cher, une sortie chez Poulaillon sera organisée avec une pensée pour lui qui était boulanger et avait tant aimé cette sortie.
- ↳ La journée à Houppach le mercredi 3 juin financée par l'établissement et l'association « S'Wissa Schlessla ».
- ↳ Le traditionnel barbecue à l'étang des pêcheurs le jeudi 2 juillet financé par l'établissement et l'association « S'Wissa Schlessla ».

Un grand merci aux bénévoles qui répondent toujours présents ainsi qu'aux bénévoles de l'ombre. Une lettre de remerciements sera adressée à Mme Andrée ROOS qui a confectionné 130 paniers de Pâques pour les habitants.

15) Divers

- ↳ Des remerciements sont adressés au Docteur SCHNEBELEN pour la reprise de certains patients de médecins libéraux partis à la retraite.
- ↳ Prise de photos des membres du Conseil de la Vie Sociale pour la mise à jour du site internet.
- ↳ La troisième édition de la gazette est en préparation.

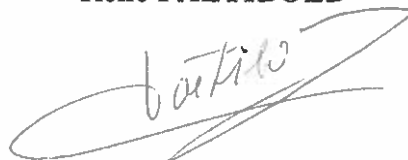
- ✎ L'ordre du jour étant dense, il est proposé que l'horaire du Conseil de la Vie Sociale soit avancé à 9h00 afin de permettre à tous de s'exprimer sur les points abordés. Les membres du CVS sont favorables à cette proposition et demandent s'il ne serait pas judicieux d'organiser une réunion préparatoire. Cette demande sera étudiée. En tout état de cause, la secrétaire de direction enverra un mail pour recenser les sujets susceptibles d'être abordés au point « Divers ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil de la Vie Sociale et M. le Directeur de l'établissement remercient les membres présents et souhaitent à tous un bon appétit et de joyeuses fêtes de Pâques.

La séance est levée à 12h20.

Le Président,

René FAETIBOLD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Faetibold', with a large, sweeping flourish underneath.